

Compte rendu audioconférence avec la direction le 23 juin 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 14h35 à 15h30 en présence de la directrice départementale, du directeur adjoint, de la chargée missions supports, des représentantes des trois Organisations Syndicales du département.

Pôles métiers

- **SIP bilan campagne IR :**

La campagne de déclaration s'achève. Très forte mobilisation des SIP et des trésoreries qui ont renseigné. L'accueil et les rendez-vous téléphoniques ont explosé. Plus de 21 800 usagers soit 21 % de la population de déclarants attendus ont été renseignés.

- nombre d'appels téléphoniques aboutis et RDV téléphoniques: 18000
- Nombre de e-contacts et Balfus : 3720 traitées
- RDV « physiques » 81
- Télédéclarations : 49550 contre 54280 l'an passé.

La baisse du nombre de télédéclaration est due à la mise en place de la déclaration automatique. La direction insiste sur le côté novateur de cette campagne où les modalités d'accueil ont considérablement changé en raison de la COVID-19 et souhaite remercier les agents pour leur forte mobilisation.

Encore une occasion de démontrer que les usagers ont de fortes attentes et sollicitent énormément les services !

- **SIE :** Fonds de solidarité au 19 juin : 7 292 000 euros pour 2673 entreprises

Les remontées de la CCI, des comptables et des entreprises sont très positives dans la mesure où le versement des sommes interviennent très rapidement. Elle ajoute qu'aucune demande papier n'a été effectuée.

- **SPL :** L'activité a repris notamment sur le paiement des factures, le traitement des salaires, les encaissements. La dernière étape est le deuxième tour des élections municipales car les trésoreries doivent prendre l'attache des nouveaux élus et les accompagner dans l'élaboration des budgets.

Santé et sécurité

- La direction nous informe que la quasi-totalité des services de la DDFIP rouvre au public à partir de demain. Reste une interrogation sur la cité administrative de par la multitude de services qui va poser problème par l'afflux du public en veillant à la sécurité des agents et des usagers. Elle

travaille sur le sujet avec la préfecture, mais la présence de vigile est indispensable pour fluidifier les entrées des usagers sur le site. La cité ouvrira à cette seule condition.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à un service public de proximité tout en rappelant que l'accueil ne doit se faire que dans les conditions sanitaires garantissant la santé des agents et des usagers. A la moindre difficulté, contactez-nous !

- Accueil CFP St Dizier : dans un contexte d'ouverture au public, FO demande comment cela va s'organiser au niveau de la banque d'accueil dépourvue de plexiglas. La direction répond que le CFP de St Dizier avait été doté de suffisamment de plexiglas pour couvrir toute la banque. Elle va reprendre contact avec le gestionnaire.

FO ajoute qu'elle s'inquiète d'un afflux massif d'usagers à l'accueil à la réouverture et alerte la direction.

- Masques : lors de la visite de la trésorerie de Bourbonne, FO a pu constater que les agents n'avaient pas été reçus la dotation de masques en tissu. La direction répond que tous les services ont reçu leur dotation mais va contacter le responsable.

Ressources Humaines

- **Ordonnance congés-RTT** : l'ensemble des agents ont été destinataires de leur décompte. La quasi-intégralité des réponses valide les calculs effectués.

80% des agents auront moins 5,5 jours de déduits et 80 agents n'auront aucun jour de retiré.-Le télétravail n'entre pas dans le dispositif de retenue de congés.

Pour rappel, Les ASA n'ouvrent pas droit à calcul de RTT. En conséquence, le retrait de ces jours RTT font l'objet d'un traitement batch de début d'année, et seront retirés sur vos droits à RTT 2021.

- **Report de congés 2019** : Pour rappel, il a été acté que le report de jours de congés 2019 pourra faire l'objet d'un versement sur le CET.

Cependant, la DG n'a pas encore pris de décision et étudie 2 solutions :

- soit abondement CET 2021
- soit compensation des jours perdus dans le cadre de l'ordonnance RTT-congés

- **Prime COVID-19** : FO interpelle à nouveau la direction sur l'octroi de cette prime et ses modalités, et notamment si elle a décidé d'un ratio entre agents en présentiel et en télétravail, si tous les agents sont susceptibles de la toucher. La direction répond que la prime récompense une implication plus forte des agents en raison de la crise sanitaire.

66 agents bénéficieront de cette prime, à savoir 12 auront 1000 euros et 54 auront 330 euros. Sont concernés les agents placés dans le PCA dès le début.

Tous les grades de IDIV à C sont représentés. Cette prime non imposable et non soumise à cotisation sociale va être versée avec la paie de juillet et la directrice contactera directement les bénéficiaires.

Cela concerne 19,7% des agents C, 30% des B, 28,9% des A et 29,2% des IP-IDIV.

Il n'y pas eu de distinguo agents en présentiel et télétravailleurs.

Pour rappel, La prime attribuée sera soit de 330 euros, soit de 1000... ou rien.

Diviser pour mieux régner semble encore une fois la devise de la DGFIP

- **Télétravail** : Il y a encore 22 télétravailleurs à la date du 22 juin. FO demande si tous ces télétravailleurs le seront jusqu'au 10 juillet, date de fin de l'Etat d'urgence . FO demande également à la direction si les agents en télétravail par convention peuvent reprendre normalement leur cycle de télétravail. La direction répond que le télétravail dérogatoire s'achève (hormis pour les collègues ayant des pathologies ou en situation de fragilité justifié par un certificat médical). La direction précise que le télétravail par convention peut reprendre normalement. Une nouvelle campagne s'ouvrira mais seulement en septembre car un nouveau cadre va régir le télétravail et il y aura de nouvelles solutions techniques.
- **Écrêtement horaire** : Lors de l'audioconférence du 28 mai dernier, FO avait demandé à la direction comment elle allait reporter les écrêtements horaires du mois de mai. Un-mail est en cours de rédaction. La direction se dirige au traitement au cas par cas. Pour les agents qui ont moins de 4h de HS, ces heures seront créditées en accord avec l'agent soit sur juillet, soit sur août. Si plus de 4h, ces heures seront convertibles en jours d'absence qui seront codifiés par les RH à la demande de l'agent.
- **Mutations locales** : FO demande à la direction si celle-ci pourra nous communiquer la liste des agents ayant demandé à participer au mouvement comme d'autres départements l'ont déjà fait. La direction répond qu'elle va y réfléchir.
- **NRP** : FO demande à la direction quid du NRP et notamment de la Création du Service Départemental des Impôts Fonciers, de la création du SIE départemental à St Dizier avec transfert de l'Antenne SIE de Langres et du SIE de Chaumont et de la création du SGC de Langres avec fermeture des trésoreries de Bourbonne, Chalindrey, Langres et Prauthoy au 1er janvier 2021. La direction répond qu'un GT va se réunir sur le sujet mais objectivement à ce stade il n'y a pas de raison que ça ne soit pas maintenu au 1er janvier.

La crise sanitaire que nous venons de vivre ne remet nullement en cause la mise en œuvre de la destruction de notre réseau alors que les agents n'ont eu de cesse de poursuivre l'exercice de leurs missions dans un contexte difficile. Un Groupe de Travail spécial NRP est prévu au niveau national en fin de semaine.
FO DGFIP n'aura de cesse de combattre ce plan scélérat.

- **Instances paritaires** : FO évoque le fait que les CHS-CT convoqué le 25 juin et le CDAS le 30 juin le soient encore en audio conférence car cela comporte de réelles difficultés pour tous tant en matière de gestion que d'organisation. FO demande à la direction de cesser les audio conférences et de revenir à des réunions en présentiel, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

FO demande la convocation d'un CTL car bon nombre de sujets n'ont pas été abordés depuis le début d'année. La direction va y réfléchir.

- **Maisons France Services** : la direction précise que la participation des agents des SIP dans les MFS débutera en septembre.
- **Épisode de chaleur** : la direction précise qu'elle ne mettra pas en œuvre les horaires « canicule » cette semaine mais reste vigilante si le phénomène s'accroît. Elle rappelle que l'usage de ventilateurs dans les zones communes est tproscrit. FO DGFIP évoquera ce sujet lors du CHS-CT prévu demain après midi.